



Genève, le 20 juin 2022

Communiqué aux médias

Mobilisation pour Sunil !

Sunil C. est toujours en détention administrative à Frambois en vue de son renvoi qui est prévu le 11 juillet 2022 vers le Bangladesh, où il court un réel danger.

Une mobilisation suivie d'un point presse aura lieu mercredi 22 juin à 12h aux canons (2, rue de l'Hôtel-de-Ville à Genève), pour demander au Conseil d'Etat :

- de libérer Sunil C. immédiatement**
- d'annuler son renvoi**
- d'accorder à Sunil C. la protection à laquelle il a droit.**

Une pétition est en ligne: <https://chng.it/z6szGM7rTy>

Sunil est un journaliste bangladais issu de la minorité hindoue. La présence du parti politique islamique « Jamaat-e-islami » dans le gouvernement rend la situation des communautés religieuses minoritaires plus vulnérables. Amnesty International, Human Rights Watch et l'ONU dénoncent la violation constante des droits humains dans cet État, en particulier la liberté d'expression.

En 2011, Sunil dénonce aux journaux ainsi qu'à la police la présence d'individus fabriquant des bombes dans une maison. Il est alors kidnappé puis libéré en échange d'une rançon et, enfin, menacé de mort. Craignant pour sa vie, il est alors contraint de fuir le pays, abandonnant ses deux jeunes enfants, sa femme qui lutte aujourd'hui contre un cancer du sein, sa mère malade ainsi que son emploi.

Il arrive en Suisse en janvier 2012 et demande l'asile, lequel lui est refusé, Berne considérant que les violences ne sont pas du fait des autorités bangladaises. Depuis plus de 10 ans, Sunil se bat pour que sa cause soit entendue, en vain.

Il travaille dans la restauration depuis 2014, est indépendant financièrement et a même remboursé l'aide sociale qu'il a perçue en arrivant en Suisse. Il entretient d'excellentes relations avec les personnes qui l'entourent, ce qu'affirme également son employeur restaurateur ainsi que les coprésidents du parti socialiste qui le soutiennent. Il n'a aucune dette et a un casier judiciaire vierge.

En janvier 2022, Sunil a été arrêté par les autorités migratoires qui l'ont amené à Zurich en vue de son renvoi. Face à son refus de monter dans l'avion, le commissaire de police genevois l'a placé en détention administrative pour l'organisation d'un prochain vol. Sunil, craignant d'être remis aux autorités bangladaises au Bangladesh, et sur engagement de

faire les démarches pour quitter le territoire suisse par ses propres moyens avant le 28 février 2022, a demandé sa libération. Le Tribunal administratif de première instance a prononcé sa libération immédiate et lui a fait obligation de se présenter auprès de l'OCPM une fois par semaine.

Le 24 février 2022, Sunil a déposé auprès de l'OCPM une demande de cas de rigueur (art. 14 al. 2 LASI) en raison de son intégration poussée et des difficultés de réintégration dans son pays d'origine. Il a déplacé son vol prévu du 27 février au 31 mars 2022. Les 5 et 15 mars 2022, des policiers bangladais en civil, pensant qu'il était rentré sur le territoire, sont allés le chercher au domicile de son épouse. Sunil étant absent, les agents de police ont violenté son épouse.

Parallèlement, le 19 avril 2022, sans transmettre de courrier à Sunil et sans nouveau motif, l'OCPM a refusé de soumettre sa demande de cas de rigueur au SEM. Le 14 juin 2022, Sunil est arrêté et mis en détention administrative. Son vol forcé vers le Bangladesh est prévu pour le 11 juillet 2022.

Personnes de contact :

- François Mireval, coprésident du PS Ville de Genève - 079 958 21 18
- Joëlle Bertossa, coprésidente du PS Ville de Genève - 078 665 05 12